



LOCAUX OCCUPANT DES TRAVAILLEURS

Industrie, artisanat (entreprises industrielles ou assimilées)

51

Les autres entreprises occupant des travailleurs peuvent facultativement soumettre leurs plans pour examen.
(p.ex: commerce, atelier, garage, hôpital, laboratoire, etc.)
VERSION Juillet 2022

Service responsable

Canton de Vaud
Direction générale de l'emploi
et du marché du travail (DGEM)
Rue Caroline 11, 1014 Lausanne
tél. 021 316 61 04, info.dgem@vd.ch

Nombre d'exemplaires requis : 2

Pour la commune de Lausanne
Inspection du travail Lausanne (ITL)
Pl. de la Riponne 10, Case postale 5032
1002 Lausanne
tél. 021 315 76 80, itl@lausanne.ch

1. RENSEIGNEMENTS GENERAUX

N°CAMAC 234 107
Commune : NYON NPA : 1260
Adresse rue n° / Lieu-dit :
Coordonnées géographiques : 2506'450, 1137'475
Propriétaire : ULTRACO SA
Employeur / exploitant : ULTRACO SA
Raison sociale : ULTRACO SA
Domaine(s) d'activité(s) : ACCESSOIRES DE COFFRAGE (BATIMENT)

Destination des locaux à transformer ou construire / processus de fabrication :
.....

Contact planification (p. ex. mandataire) :
Tél : 022 361 68 38 Nom / Prénom : ENVAR SARL - D. PRUDENTE
Courrier électronique : INFO@ENVAR.CH

2. LOCAUX nouveaux ou transformés

Pians
Les plans soumis doivent indiquer les installations techniques, les machines et si possible l'emplacement des postes de travail. Les installations techniques comprennent notamment les ventilations, traitements d'eaux usées, convoyeurs, citernes, réservoirs, récipients de matières dangereuses, silos, récipients sous pression, cabines de peinture et fours.

2.1 Personnel occupé

Nombre total de travailleurs dans l'entreprise 12
Personnel de production industrielle ou artisanale : H (hommes) 9 F (femmes)
Autre personnel (p.ex. administratif) : H (hommes) 1 F (femmes) 2

Nombre de personnes dans les locaux projetés / transformés
H (hommes) 9 F (femmes) — TOTAL 9

Remarque :

Pour les constructions importantes, abritant de nombreux travailleurs ou plusieurs entreprises, veuillez annexer un tableau des locaux (p.ex. selon fichier téléchargeable Q51 B - 'Liste de locaux pour des constructions importantes' sur le site CAMAC sous 'FORMULAIRES PAPIER' ou avec le lien Liste de locaux pour des constructions importantes

Questionnaire particulier n°51

2.2 Dimensions

Surface approximative totale d'un étage :

2800 [m²]

Nombre de niveaux du bâtiment, avec sous-sols :

3

Volume total estimé des nouveaux locaux à transformer ou à construire :

25053 [m³]

Tous les locaux de travail disposent d'une hauteur d'au moins 2,40 m

oui

non

Remarque / exception :

La hauteur minimale des locaux industriels respecte l'art. 5 OLT4 (2,75 à 4,00 m)

oui

non

Remarque / exception :

2.3 Voies de circulation et d'évacuation

Escaliers

Tous les escaliers sont à volée droite, large d'au moins 1,20 m, avec main-courante

oui

non

Remarque / exception :

Portes

Les plans indiqueront les portes à battant avec leur sens d'ouverture, en principe dans le sens de la fuite. La largeur préconisée des portes à battant donnant sur une voie d'évacuation est d'au moins 90 cm.

Les portes des issues de secours sont praticables en tout temps sans clé, p. ex. munies d'une poignée anti-panique ou d'un système reconnu équivalent.

oui

non

Remarque :

Portes sans battant, selon chaque type

Indiquer le nombre total des portes spéciales :

coulissante : 2

basculante :

pliante : 2

à rouleaux : 3

à sections :

autre :

Ces portes spéciales et les portillons de secours doivent être dessinés sur les plans

Distances de fuite

Les distances maximales de fuite de tous les locaux de travail respectent les normes AEAI, c'est-à-dire identiques à celles de l'art. 8 OLT4 (35 m ou 50 m selon les cas)

oui

non

Exceptions (locaux) :

Signalisation et éclairage en cas d'évacuation

Les voies d'évacuation sans éclairage naturel comprennent toutes :

- un éclairage de secours

oui

non

- un fléchage des chemins de fuite

oui

non

Remarque / exception :

Questionnaire particulier n°51

2.4 Santé

Eclairage naturel et fenêtres

Tous les locaux pouvant occuper du personnel durant 20 h/semaine ou davantage disposent de vitrages transparents représentant au moins 12,5 % de la surface du sol oui non

Exceptions : mentionner les locaux et la proportion vitrée en (%) :

Local : Proportion vitrée en % :

Local : Proportion vitrée en % :

Local : Proportion vitrée en % :

Remarque : ...ECLAIRAGE ZENITHAL POUR 2 LOCAUX DE PRODUCTION.....

Au moins la moitié de la surface vitrée requise permet une vue horizontale sur l'extérieur, l'autre moitié pouvant être constitué de lanterneaux, sheds ou autres baies zénithales oui non

Remarque : ...LOCAUX / ATEUER PRODUCTION ECLAIRAGE ZENITHAL UNIFORMEMENT.....

Les allèges des fenêtres possèdent une hauteur maximale de 120 cm aux postes de travail assis et de 150 cm aux postes de travail debout oui non

Remarque : ...LOCAUX / ATEUER ECLAIRAGE ZENITHAL.....

Toutes les fenêtres exposées au soleil sont munies de stores extérieurs oui non

Remarque :

Autre protection contre le soleil :

Ventilation des locaux

Chaque local ventilé naturellement possède des fenêtres ouvrantes représentant au moins 3 % de sa superficie : oui non

Remarque :

Tous les locaux de travail sans fenêtre ouvrante sont ventilés mécaniquement : oui non

- ventilation mécanique par aspiration avec canal d'amenée d'air frais : oui non

- climatisation complète avec régulation de la température : oui non

Exceptions : (mentionner ci-après les locaux sans ventilation)

Local : Type de ventilation :

Local : Type de ventilation :

Local : Type de ventilation :

Remarque :

Questionnaire particulier n°51

Climat des locaux

Tous les locaux de travail disposent d'un chauffage suffisant (art. 16 OLT3)
(voir commentaire OLT3 cité en annexe)

oui non

Remarque :

Bruit et vibrations

Les mesures techniques nécessaires ont été prises afin de réduire les émissions sonores désagréables ou néfastes pour l'ouïe et de limiter la transmission du bruit et des vibrations.

oui non

Les bruits de fond et les niveaux sonores à tous les postes de travail respectent les valeurs prescrites dans le document Suva 86048.

oui non

Les installations ou machines très bruyantes [≥ 85 dB(A)] sont installées dans des locaux séparés.

oui non

Remarque :

2.5 Locaux sociaux et sanitaires

Femmes (F) : nbre W.-C. 1 lavabos : 1 douches : 2
Hommes (H) : nbre W.-C. 1 urinoirs : 2 lavabos : 2 douches : 2

Local servant au repos, à l'allaitement et/ou d'infirmerie (art.33, 34 et 36 OLT3) oui non

Surfaces : vestiaires F : 0 [m²] vestiaires H : 16 [m²]
réfectoire /caféteria : 20 [m²]

Ventilation mécanique ou naturelle de tous les locaux sociaux et sanitaires:

oui non

Remarque : PAS DE VESTIAIRE FEMME CAR UNIQUEMENT EMPLOYÉS HOMMES
2 FEMMES TETPS PARTIEL ADMIN.

2.6 Installations techniques

Les installations techniques fixes doivent être représentées sur les plans.
Cocher ci-dessous les installations prévues :

- | | | |
|---|--|---|
| <input type="checkbox"/> ascenseurs/monte-charge | <input type="checkbox"/> palans | <input type="checkbox"/> ponts roulants |
| <input type="checkbox"/> plates-formes élévatrices | <input type="checkbox"/> grues | <input type="checkbox"/> voies ferrées |
| <input type="checkbox"/> convoyeurs | <input checked="" type="checkbox"/> compacteurs à déchets | |
| <input checked="" type="checkbox"/> robots / CNC | <input type="checkbox"/> stockage de grande hauteur | |
| <input checked="" type="checkbox"/> centres d'usinage | <input type="checkbox"/> autres installations automatiques | |
| <input type="checkbox"/> chambres de congélation | <input type="checkbox"/> fours / traitements thermiques | |

postes de soudure : autogène électrique gaz
chariots élévateurs : diesel/benzine électrique gaz
récipients sous pression : vapeur air gaz

citernes silos réacteurs

autres réservoirs description :

autres machines/appareils description :

installations sur/sous le toit description : CELLULES PHOTOVOLTAIQUES

Remarque :

Questionnaire particulier n°51

2.7 Matières dangereuses

Matières dangereuses (inflammables, explosifs, toxiques, radioactifs)
ou microorganismes dangereux :

oui

non

Si oui, remplir séparément le questionnaire N°64

Locaux / secteurs particuliers pour la manipulation de matières dangereuses :

cabine de peinture au pistolet :

cabine de mélange :

hottes / chapelle :

four de séchage :

Autres locaux de manipulation / transvasement de matières dangereuses :

(à indiquer sur les plans)

Remarques : LOCAUX DE STOCKAGE DANS LOCAL EXTERIEUR

..... ARMOIRES

..... BAC DE RETENTION

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Lieu : Nyon

Date : 27.06.24

Signatures :

L'employeur :

L'architecte ou le mandataire :

Le requérant :

Ulmaco SA

[Signature]

Ulmaco SA

Ce formulaire peut être obtenu directement sur le site Internet de la CAMAC (<https://www.actis.vd.ch/>).

Principales bases légales sur internet :

Loi fédérale sur le travail (LTr) et ses ordonnances OLT 1 à 5

<https://www.seco.admin.ch/seco/fr/home/Arbeit/Arbeitsbedingungen/Arbeitsgesetz-und-Verordnungen.html>

Commentaire des ordonnances 3 et 4 relatives à la loi sur le travail OLT 3 et 4

<https://www.seco.admin.ch/seco/fr/home/Arbeit/Arbeitsbedingungen/Arbeitsgesetz-und-Verordnungen/Wegleitungen.html>

Ordonnance sur la prévention des accidents et des maladies professionnelles (OPA)

http://www.admin.ch/ch/fr/rs/832_30/index.html



EAUX RESIDUAIRES, MATIERES DANGEREUSES, DECHETS SPECIAUX

64

Industrie, artisanat et commerce

Nombre d'exemplaires requis : 2

Service responsable (eaux résiduaires, déchets spéciaux) :

Département de la jeunesse, de l'environnement et de la sécurité (DJES)
Direction générale de l'environnement (DGE)
Division Assainissement, section Assainissement industriel
Chemin des Boveresses 155, 1066 Epalinges, tél. 021 316 43 08

Autres services concernés (matières dangereuses) :

Département de la jeunesse, de l'environnement et de la sécurité (DJES)
Direction générale de l'environnement (DGE)
Division air, climat et risques technologiques
Chemin des Boveresses 155, 1066 Epalinges, tél. 021 316 43 60
Département de l'économie, de l'innovation, de l'emploi et du patrimoine (DEIEP)
Direction générale de l'emploi et du marché du travail (DGEM)
Rue Caroline 11, 1014 Lausanne, info.dgem@vd.ch, tél. 021 316 61 04

1. RENSEIGNEMENTS GENERAUX

Commune : NYON District : NYON

Adresse : ROUTE DU STAND 21 - 1260 NYON

N° parcelle : 1585 Secteur de protection des eaux : üB Au S

Propriétaire

Nom, prénom, raison sociale : ULMACO SA

Adresse : ROUTE DU STAND 21

N° postal : 1260 Localité : NYON

Téléphone : 022 361 70 35 E-mail : ul@ulmaco.ch

Exploitant

Nom, prénom, raison sociale : ULMACO SA

Adresse : ROUTE DU STAND 21 - 1260 NYON

N° postal : 1260 Localité : NYON

Téléphone : 022 361 70 35 E-mail : ul@ulmaco.ch

Mandataire

Nom, prénom, raison sociale : DAVID PRUDENTE - ENVAR SÀRL

Téléphone : 022 361 68 38 E-mail : info@envar.ch

Données à fournir

En fonction du type d'activité de l'entreprise, compléter les données et fournir les éléments suivants :

- Activité artisanale ou industrielle : chiffres 1- 5, 7-9
- Cuisine professionnelle : chiffres 1, 6, 9.2
- Utilisation ou commercialisation de matières dangereuses : chiffres 1, 7, 9.2

Ce questionnaire particulier doit être complété non seulement pour la partie projet, objet de l'enquête, mais également pour l'ensemble existant.

2. ACTIVITE ARTISANALE / INDUSTRIELLE

2.1 Description de l'activité

Fabrication d'accessoires de coffrage

-travail à façon de fer à béton et de tôles

- assemblage et tournage

Nombre d'employés : 12

2.2 Activités particulières

- Atelier de réparation de véhicules
- Carrosserie
- Station-service
- Place de distribution de carburant (pour les véhicules de l'entreprise)
- Place de transvasement (pour carburant, combustible ou produit chimique)
- Place de déboufrage (véhicules de chantier, véhicules agricoles)
- Place de lavage de carrosseries
- Place de lavage de châssis-moteurs
- Place de stationnement pour véhicules non immatriculés ou véhicules de chantier

3. CONSOMMATION D'EAU

- 3.1 Provenance Réseau public 170 m³/an
- Alimentation privée _____ m³/an

3.2 Consommation	<u>Existant</u>	<u>Projeté</u>
Eaux artisanales/industrielles (m ³ /an)	_____	_____
Eaux ménagères/sanitaires (m ³ /an)	170	170
Eaux de refroidissement (m ³ /an)	_____	_____
TOTAL (m ³ /an)	_____	_____

4. DISPOSITIF DE PRETRAITEMENT DES EAUX

	Existant	Projeté	Modèle
Centrifugeuse	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
Décanteur	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
Eyaporateur	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
Fosse de rétention	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
Installation de floculation filtration	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
Résine échangeuse d'ions	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
Séparateur d'hydrocarbures	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
Séparateur d'hydrocarbures à coalescence	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
Séparateur d'hydrocarbures à fermeture automatique	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
Station de neutralisation	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
Traitement biologique	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
Ultrafiltration	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
Autre _____	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____

5. DEVERSEMENT**5.1 Eaux résiduelles d'exploitation** Aucun (fosse étanche, circuit fermé, etc.) En continuDébit : _____ m³/j Par charge

Volume : _____ l

Fréquence : _____

5.2. Eaux de refroidissement Aucun (circuit fermé) Infiltration Collecteur d'eaux claires Autre : _____**5.3. Eaux météoriques** Infiltration Collecteur d'eaux claires Autre : Bac de rétention 14m3 (indiqué sur CartoLacôte)**Renseignements sur internet :**

Les directives cantonales peuvent être téléchargées sur le site Internet :

[Directives et formulaires téléchargeables - VD.ch](http://Directives%20et%20formulaire%20téléchargeables%20-%20VD.ch)

6. CUISINE PROFESSIONNELLE OU INSTALLATION ANALOGUE

La directive cantonale DCPE 560 est applicable.

Sont notamment concernés les établissements disposant d'une cuisine professionnelle pour la préparation de mets chauds et les installations analogues pouvant être la source de rejets d'eaux grasses (traiteurs, laboratoires de poissonnerie ou de charcuterie, industries alimentaires, etc.) :

Type d'établissement : _____ existant projeté

Activité, mets préparés : _____

Nombre de mets / jour : _____ Fréquence de production : _____ jours / mois

6.1 Dispositif de prétraitement (décanteur - séparateur de graisses)

Existant : Fournisseur, capacité : _____ l/s

Entreprise de vidange : _____

Contrat de vidange : oui (copie à annexer svp) non

Projeté : Fournisseur, capacité¹ : _____ l/s

¹ La capacité de l'installation est à déterminer sur la base des normes techniques et indications du fournisseur. Un débit nominal de 1 l/s par élément raccordé peut être pris en compte comme ordre de grandeur.

Demande de dispense (l'autorité communale compétente doit être consultée)

Motifs : _____

6.2 Préavis de l'autorité communale²

La demande de dispense est : accordée

refusée

Motifs : _____










Date, lieu, sceau et signature : _____

Personne de contact, tél. : _____

² Le préavis doit tenir compte des équipements mis en place (importance de la production d'eaux grasses), des caractéristiques techniques du réseau de collecteurs (pentes, diamètres, stations de relevage, déversoirs d'orage) et des installations de traitement des eaux (réserve de capacité de la STEP).

7. MATIERES DANGEREUSES

7.1 Dangers particuliers dans l'entreprise (cocher les cases qui conviennent)

- | | | | | |
|---|--|---|---|--|
|  <input type="checkbox"/> Très toxique |  <input type="checkbox"/> Attention dangereux |  <input checked="" type="checkbox"/> Corrosif |  <input type="checkbox"/> Extrêmement inflammable |  <input type="checkbox"/> Comburant |
|  <input type="checkbox"/> Explosif |  <input checked="" type="checkbox"/> Dangereux pour le milieu aquatique |  <input checked="" type="checkbox"/> Gaz sous pression |  <input type="checkbox"/> Dangereux pour la santé | |

7.2 Matières dangereuses stockées ou utilisées (annexer une liste séparée si nécessaire)

Nom chimique et nature de la matière (G=gaz / L=liquide / S=solide)	Quantité maximale dans l'entreprise (kg ou l)	Consommation annuelle (kg ou l)	Local / secteur	Sécurisation	
				Bac de rétention	Local étanche
VOIR FICHE PRODUITE ANNEXÉE				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

7.3 Locaux abritant des matières dangereuses

Local / secteur	S / M ¹	Type de ventilation (mécanique / naturelle)	TRA ²
DÉPÔT EXTÉRIEUR BÂTIMENT			

¹ S = stockage ; M = manipulation/utilisation ; SM = stockage et manipulation dans le même local/secteur

² TRA = taux horaire de renouvellement d'air, c'est-à-dire le rapport entre le débit de renouvellement d'air frais (m³/h) et le volume du local (m³) : à indiquer pour toute ventilation mécanique

Renseignements sur internet :

Les substances dangereuses : ce qu'il faut savoir

<http://www.chemsuisse.ch/fr/>

<http://www.cheminfo.ch/fr/bases-legales.html>

Produits chimiques et travail

<https://www.seco.admin.ch/seco/fr/home/Arbeit/Arbeitsbedingungen/Chemikalien-und-Arbeit.html>

Prévention des explosions - Principes, Prescriptions minimales, Zones

<https://www.suva.ch/fr-ch?lang=fr-CH>, sous "Recherche" introduire 2153

8. GESTION DES DECHETS SPECIAUX

N° d'identification selon l'OMoD (Ordonnance sur les mouvements de déchets) : _____

Nature des déchets (liquides ou solides)	Quantité annuelle [kg/an] ou [l/an]	Sécurisation	
		Bac de rétention	Local étanche
Huile hydraulique 130208	1000 lit.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Huile de coupe 120109	1000 lit.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Chiffons souillés 150202	400kg (Big bag)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
_____	_____	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
_____	_____	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

9. ANNEXES A FOURNIR

9.1 Pour les entreprises artisanales ou industrielles, ainsi que les garages professionnels, carrosseries, places de lavage, stations-service et chantiers navals, un mémoire technique spécifiant :

- Le type de production, d'activités (description succincte)
- Les processus de fabrication (description succincte)
- La nature et la quantité d'eaux résiduaires
- Les prétraitements (fonction, type, dimensions, etc.)
- Les raccordements (eaux usées, eaux claires, infiltration, etc.)

9.2 Dans tous les cas, un plan des canalisations (échelle 1:200 à 1:500) indiquant :

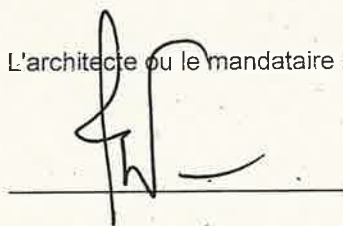
- Les eaux usées (ménagères, sanitaires)
- Les eaux claires (météoriques, de surface extérieure, drainages, etc.)
- Les eaux de refroidissement
- Les eaux résiduaires artisanales et industrielles (eaux de fabrication, de lavage)
- Les dispositifs de prétraitement
- La dénomination des locaux d'exploitation
- Les grilles de sol, points d'évacuation
- Les aires d'apport d'eaux météoriques (surfaces raccordées en m²)

Signatures :

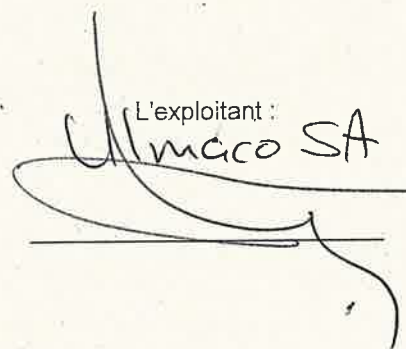
Le propriétaire :

 Ulmaco SA

L'architecte ou le mandataire :



L'exploitant :


 Ulmaco SA

Ce formulaire peut être obtenu sur le site Internet de la CAMAC : <http://www.vd.ch/formulaires-permis-construire>

Liste Matière dangereuses

Sécurité

Nom chimique	Nature	Quantité max dans l'entre	Consommation annuel Local/Secteur	Bac de réte Local étanche
Huile de coupe Blasocut 4000 Strong	Liquide	400 litres	200 litres	X
Huile Hydraulique HV46	Liquide	1200 litres	800 litres	X
Huile de glissière Blasoslide 68	Liquide	120 litres	60 litres	X
Huile de protection Blasoprotec OV36	Liquide	120 litres	60 litres	X*
Huile de boîte de vitesse	Liquide	60 litres	30 litres	X
Nettoyant pièces	Liquide	60 litres	30 litres	X
Nettoyant machine Force 5	Liquide	30 litres	30 litres	X
aérosol graisse	Gaz	10 Spray de 250 ml	10 Spray de 250 ml	A définir
aérosol Peinture	Gaz	72 spray de 250ml	72 spray de 250ml	A définir
aérosol lubrifiant divers	Gaz	10 Spray de 250 ml	10 Spray de 250 ml	A définir
Bac de nettoyage	Liquide	200 litres	200 litres	

* utilisation dans une bac égouttage